

MONTAUD : Une salle communale au régime !

Joël Raymond, adjoint au Maire de la commune de MONTAUD (34) :

La salle communale de Montaud (34) sera un modèle d'économies d'énergie.

Dès sa conception une étude thermique a été conduite par un bureau d'étude afin de prescrire, après validation par l'ADEME, les mesures nécessaires à mettre en œuvre pour atteindre la qualification BBC (Bâtiment Basse Consommation).

Dès la consultation des entreprises, cette notion d'économie d'énergie a été mentionnée par le cabinet d'architectes dans les documents de consultation.

Pour parvenir au niveau BBC, différentes techniques ont été mises en œuvre lors de la construction de la salle, à savoir :

- Renforcement de l'isolation du plancher et de la toiture,
- Isolation par l'extérieur du bâti,
- Traitements des ponts thermiques et étanchéité à l'air par membrane pare-vapeur,
- Mises en œuvre de menuiseries extérieures en double vitrages isolants peu émissifs,
- Pompe à chaleur air/air à haut rendement avec ventilateurs centrifuges,
- La centrale de traitement de l'air avec programmation permettra en période estivale de rafraîchir les locaux (free cooling / principe basé sur la « sur ventilation » nocturne peu consommateur d'énergie contrairement à une climatisation active),
- Les ventilateurs d'extraction seront de type centrifuge, simple flux à basse consommation (< 0.25W/m³/h),
- Éclairage à tube fluo-compacts avec ballast électronique de rendement très élevé.

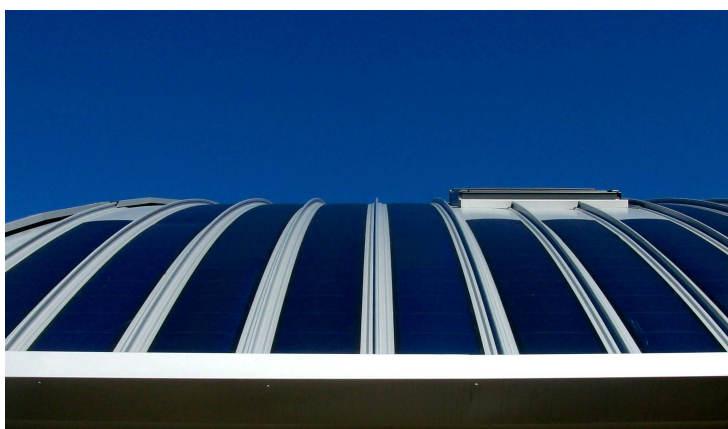
Ces techniques correspondent à la somme des solutions destinées à réduire les consommations et démontrer ainsi les économies d'énergie possibles.

Le bilan énergétique de la salle ne devrait pas dépasser les 73 kWh EP/m² SHON/an, dont 35 kWh/kWh pour le seul chauffage.

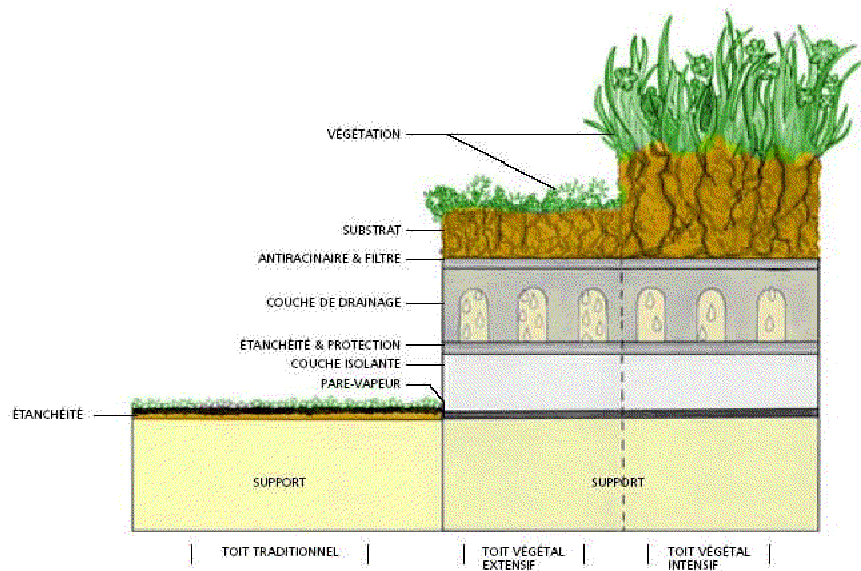
Ont également été prévus, dès la conception architecturale :

- L'intégration d'une membrane photovoltaïque, élément de la couverture du bâtiment et de l'espace technique (pompe à chaleur) en toiture,

Les 281 m² de membrane photovoltaïque, produiront près de 18 kWh d'électricité par an, soit une production de 46 kWh d'énergie primaire par an. Cette production d'électricité sera injectée dans le réseau de la Coopérative Électrique de Saint Martin de Londres,



- Plus de la moitié de la surface des toitures terrasses sera couverte de plantes ne craignant ni le gel ni la sécheresse. Cette couverture végétale de type extensif sera placée sur un système d'étanchéité qui favorisera la régulation thermique du bâtiment et participera à la gestion des eaux pluviales,



- Une cuve (24 m³) de récupération de l'eau de pluie sera enterrée et permettra l'arrosage des espaces verts de proximité,
- Les containers de récupération du verre et du papier seront également enterrés pour améliorer leur intégration dans cet espace.

Enfin, l'aménagement extérieur de la parcelle sera réalisé au printemps 2012 en juxtaposant à part égale :

- Des zones imperméables, de voiries et parkings
- Des espaces publics pour les festivités et loisirs,
- Des surfaces perméables, engazonnés et arborés.

L'accès en voiture se fera exclusivement par la rue de la Clapisse. La rue du trésor jouxtant la parcelle sera transformée en cheminement doux et sa connexion à la D21 ne sera accessible que par les vélos et piétons.

Ces espaces seront couverts par plusieurs luminaires économes en énergie reliés au réseau public. Cet éclairage sera renforcé, lors de certaines manifestations, par un éclairage « commandé » depuis l'intérieur de la salle.

Grâce à l'ensemble de ces mesures la salle communale présentera:

- Une faible consommation d'électricité (éclairage et chauffage).
- Le maintien d'une alimentation avec un contrat en tarif bleu.
- L'arrosage des espaces réalisé à partir de la cuve de récupération d'eau de pluie.

Cette nouvelle salle communale sera un bâtiment confortable et durable, qui permettra de diminuer les dépenses de fonctionnement et de procéder à des économies non négligeables (~ 3000 €/an – calcul théorique) par rapport à un bâtiment RT2005.